

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le lundi 29 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé dans les locaux de l'EHPAD Les Magnolias, 16 rue de Traou Meledern à Pontrieux.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

DELHOMMEAU Sylvie; GÉLARD Marie-Yvonne; GUERVILLY Olivier; LE BIHAN Christophe; LE GOAZIOU Anthony; LE MEAUX Vincent; PEUCH Pierre; PUIILLANDRE Elisabeth; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BINOT Marie-Christine; IZEM Zora; JOBIC Cyril; TANGUY Béatrice.

Administrateurs absents :

Administrateur absent ayant donné pouvoir : JOBIC Cyril à DELHOMMEAU Sylvie

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : 25 juin 2026

Elisabeth PUIILLANDRE, administratrice, a été désignée secrétaire de séance.

DEL2026_06_26

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

EHPAD - REGIE DE RECETTE – AJUSTEMENT DE LA PERIODICITE DES VERSEMENTS

Vu l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'article L.6143-7 du code de la santé publique ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19 septembre 2024 ;

Vu la délibération du CIAS DEL2024-11-54 du 28 novembre 2024 créant une régie de recette ;

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier la disposition de fonctionnement comme suit :
 - Le régisseur verse auprès du SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUINGAMP la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par trimestre ;
- **PRECISE** que les autres dispositions de la délibération DEL-2024-11-54 demeurent inchangées.

Pour extrait conforme,

Le Président

Vincent LE MEAUX

